



République Française

Délibération n° 2021/17

Marchés publics. Gestion des déchets. Autorisation de lancement de procédures et à signer

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49 Date de la convocation : 26/01/21

Nombre de présents : 30 Compte rendu affiché : 05/02/21

Transmis en préfecture : 09/02/21 Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20210201-37033A-DE-

1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Monia BENAÏSSA

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme

Saliha PRUDHOMME-LATOUR, Mme Véronique FORESTIER, M. Lanouar SGHAIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVRARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAISSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Joëlle CONSTANTIN, M. Albert NIGRA, M. Pierre MATEO, M. Said ALLAOUI, M. Jeff ARIAGNO, Mme Nathalie DEHAN, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim

SEGHIER, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU.

Absent(e)s: Mme Sandrine PICOT, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, M. Farid

BEN MOUSSA, M. Yalcin AYVALI, Mme Fazia OUATAH, Mme Marie-Danielle

BRUYERE, M. Christophe GIRARD, M. Lionel PILLET, M. Damien MONCHAU.

Excusé(e)s: M. Mustapha GHOUILA, Mme Fatma HAMIDOUCHE, Mme Camille CHAMPAVERE,

Mme Estelle JELLAD, Monsieur Frédéric PASSOT.

Dépôt de pouvoir : M. Idir BOUMERTIT à Mme Monia BENAISSA, Mme Amel KHAMMASSI à M. Pierre-

Alain MILLET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVRARD, Mme Aude LONG à

M. Lanouar SGHAIER.





République Française

Rapport n° 17

Marchés publics. Gestion des déchets. Autorisation de lancement de procédures et à signer

Direction du Cadre de vie

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vénissieux est productrice de déchets dans le cadre de l'activité des services municipaux. Certains de ces déchets doivent faire l'objet d'une collecte spécifique. Il s'agit, en particulier, des déchets industriels banals triés (encombrants, bois, gravats, cartons, ...), de déchets verts, d'ordures ménagères et de déchets toxiques (piles, peintures, acides, bases, phytosanitaires...).

Conformément aux dispositions des articles L2124-2, R2124-2 1° et R2161-5 du code de la commande publique, cette prestation pourrait faire l'objet d'un marché traité par voie d'appel d'offres ouvert. L'accord-cadre avec minimum et maximum sera à bons de commande. Il sera passé en application des articles L2125-1 1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

	Minimum H.T.	Maximum H.T.
Lot 1 – Gestion des déchets	20 000 €	70 000 €
Lot 2 – Gestion des déchets végétaux	10 000 €	35 000 €
Lot 3 – Gestion des déchets de cimetières	8 000 €	32 000 €
Lot 4 – Gestion des déchets toxiques	1 500 €	10 000 €
Lot 5 – Gestion des déchets par compacteur	20 000 €	30 000 €
	59 500 €	177 000 €

Tous les lots débuteront au 1^{er} septembre 2021 ou à la date de notification pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.





République Française

Le Conseil municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Vu l'avis du Bureau municipal du 4 janvier 2021 après en avoir délibéré,

A l'unanimité

décide de :

- dire que la prestation de gestion des déchets sera traitée par voie d'appel d'offres ouvert en cinq lots,
- décider que le marché sera passé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois,
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à passer, en cas d'appel d'offres infructueux, un ou des marchés négociés en application des articles R2122-2, R2124-3 et R2124-5 du code de la commande publique,
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer les actes d'engagement des entreprises retenues,
- dire que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice concerné, au chapitre 011 : Charges à caractère général, à l'article 611 : Contrats de prestations de services avec des entreprises, à la rubrique 812 : Collecte et traitement des déchets.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN

